

BULLETIN D'INFORMATIONS

2011 – 2012



www.ecole-broc.ch

Cercle scolaire

Broc - Botterens

CHARTE

En ce début de siècle, nous, les enfants de ce bâtiment, avons établi une Charte. Nous souhaitons que les quelques années passées ensemble dans cette école se déroulent dans une ambiance scolaire favorable et agréable.

Tolérance Respect des autres Respect du bâtiment

Dans l'école

1. En rentrant dans le bâtiment, pour respecter mes camarades, je chuchote et je marche !
2. Durant les heures de classe, je me déplace en silence par respect pour les autres.
3. Au vestiaire, je respecte les affaires de mes amis, ils n'aimeraient pas que je les cache ou que je les vole.
4. En rentrant dans le bâtiment, je m'essuie les pieds par respect pour le travail du concierge.
5. En croisant un adulte, je le salue et je reste poli.

Dans la cour de récréation

1. J'accepte tout le monde dans mes jeux.
2. Je respecte mes camarades, pas de gros mots, pas de moqueries, pas de bagarres.
3. Je respecte les limites de la cour.
4. Je ne lance ni cailloux, ni boules de neige.
5. J'utilise les poubelles pour mes déchets.

Dans les salles annexes

En quittant la salle, je la range comme j'aimerais la trouver en arrivant :

- les pupitres propres
- les chaises rangées
- les papiers dans la poubelle

A l'extérieur

1. Dans la rue, je salue les gens et je reste poli.
2. Je respecte la beauté de mon village : les déchets à la poubelle.
3. Je respecte les règles de la circulation et les patrouilleurs scolaires.

Dans un village où il fait bon vivre, il n'y a ni vols ni rackets.

TABLE DES MATIÈRES

Charte

Introduction

Liste des périodes de vacances et de congés

Corps enseignant

Commission scolaire, Inspectorat

Absences et excuses

Horaires des classes, horaires des transports

Horaires halle de gymnastique

Matériel

Sécurité

Santé

Activités diverses - Informations

Bibliothèque - vidéothèque scolaire

Règlement scolaire

Nouvelles arrivées

INTRODUCTION

Chers Parents,

Nous avons le plaisir de vous remettre le nouveau bulletin, valable pour l'année 2011-2012.

Cette brochure, contenant un maximum d'informations, vous aidera non seulement à organiser la rentrée scolaire, mais également à répondre à maintes questions tout au long de l'année. **Gardez-la précieusement !**

Les belles journées estivales ne sont malheureusement pas programmables dans ce bulletin ! Nous pouvons tout simplement nous unir pour vous souhaiter un magnifique été et vous dire : « **Bonnes vacances et à bientôt !** »



**LISTE DES PÉRIODES DE VACANCES ET DE CONGÉS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE
2011-2012**

- Reprise scolaire 2011-2012** : **Jeudi 25 août 2011**
- Relâche de La Toussaint** : **Vendredi 14 octobre 2011, fin des cours**
Mercredi 2 novembre 2011, reprise des cours
- Immaculée Conception** : **Jeudi 8 décembre 2011**
- Vacances de Noël** : **Vendredi 23 décembre 2011, fin des cours**
Lundi 9 janvier 2012, reprise des cours
- Relâche de Carnaval** : **Vendredi 17 février 2012, fin des cours**
Lundi 27 février 2012, reprise des cours
- Vacances de Pâques** : **Jeudi 5 avril 2012, fin des cours**
Lundi 23 avril 2012, reprise des cours
- Pont de l'Ascension** : **Jeudi 17 mai et vendredi 18 mai 2012**
- Lundi de Pentecôte** : **Lundi 28 mai 2012**
- Pont de la Fête-Dieu** : **Jeudi 7 juin et vendredi 8 juin 2012**
- Clôture de l'année scolaire** : **Vendredi 6 juillet 2012**

* * * * *
* * * *

- Reprise scolaire 2012-2013** : **Jeudi 23 août 2012**
- Relâche de La Toussaint** : **15 octobre au 28 octobre 2012**



CORPS ENSEIGNANT

Nom et prénom	Adresse et téléphone	Classe et e-mail
Ecole primaire	026 921 16 34	
Ecole enfantine + 1P C. Moullet	<i>Bureau communal</i> 026 921 37 47 <i>Igloo</i> 026 921 09 05	
Rime Denis	<i>Rue du Moléson 51</i> 1636 Broc 026 921 18 39	RESPONSABLE D'ETABLISSEMENT denis.rime@fr.educanet2.ch
Bovigny Christine	<i>Ch. de Fin-Derrey 19</i> 1636 Broc 026 921 16 87	EE christine.bovigny@fr.educanet2.ch
Chassot Jacqueline	<i>Rue des Auges 7</i> 1635 La Tour-de-Trême 026 301 19 82	jacqueline.chassot@fr.educanet2.ch
Boschung Micheline	<i>Rte des Ages 6</i> 1636 Broc	EE micheline.boschung@fr.educanet2.ch
Sudan Karine	<i>Rue du Château 6</i> 1636 Broc 026 921 96 12	EE karine.sudan@fr.educanet2.ch
Moullet Caroline	<i>Rte de la Brèteneire 51</i> 1634 La Roche	1P caroline.moullet@fr.educanet2.ch
Rime Joëlle	<i>Rue du Moléson 51</i> 1636 Broc	1P joelle.rime@fr.educanet2.ch
Pythoud Jacqueline	<i>Impasse du Beau-Crêt 50</i> 1696 Vuisternens-en-Ogoz 026 921 38 24	2P jacqueline.pythoud@fr.educanet2.ch
Pasquier Germain	<i>Rue Nestlé 9</i> 1636 Broc 026 921 12 26	2P germain.pasquier@fr.educanet2.ch

Castella Alain	<i>Rue du Prieuré 28 1636 Broc 026 921 20 58</i>	3P classe.alaincastella@ecole-broc.ch
Berset Monique	<i>Vers la Chapelle 1627 Vaulruz 026 912 56 31</i>	
Gawrysiak Simonet Valérie	<i>Rue de Montsalvens 51A 1636 Broc 026 921 32 55</i>	3P/4P valerie.gawrysiak@fr.educanet2.ch
Jungo Colette	<i>Rte de la Petite Fin 12 1636 Broc 026 921 30 69</i>	4P colette.jungo@fr.educanet2.ch
Sudan Christel	<i>Rue du Tir 44 1636 Broc 026 921 30 31</i>	christel.sudan@fr.educanet2.ch
Somkhith Samay	<i>Rue du Château 11 1636 Broc 026 534 51 60</i>	5P samay.somkhith@fr.educanet2.ch
Théraulaz Jean- Marc	<i>Chenevières d'Avau 5 1636 Broc 026 921 25 89</i>	5P jeanmarc.theraulaz@fr.educanet2.ch
Brodard Marie-Bernard	<i>Rue des Chenevières 5 1636 Broc 026 921 25 12</i>	6P mariebernard.brodard@fr.educanet2.ch
Rime Denis	<i>Rue du Moléson 51 1636 Broc 026 921 18 39</i>	6P denis.rime@fr.educanet2.ch
Ruffieux Christiane	<i>Clos du Carro 3 1636 Broc 026 921 20 48</i>	AC christiane.ruffieux@fr.educanet2.ch
Christiane Bossy	<i>Clos de la Raisse 12 1669 Lessoc 026 928 16 63</i>	AC christiane.bossy@fr.educanet2.ch
Castella Monique	<i>Planchamp 1668 Neirivue 026 928 12 33</i>	MCDI mo_castella@yahoo.com
Aregger Sabine	<i>Rue du Baly 9 1636 Broc 026 921 37 32</i>	LOGOPEDIE sabine.aregger@fr.educanet2.ch
Pinget Philippe et Carmen	<i>Rue Bourg de l'Auge 9 1636 Broc 026 921 06 34</i>	CONCIERGERIE
Abbé Jean-Luc Etienne	<i>Rue des Ecoles 5 1636 Broc 026 921 15 05</i>	CATECHISME

ABSENCES ET EXCUSES

Maladies ou absences imprévues

En cas de maladie ou de retard, avertir impérativement l'école ou le maître concerné avant le début de la classe.

Ecole enfantine + C. Moullet 026 921 37 47
026 921 09 05

bureau communal
igloo

Ecole primaire 026 921 16 34

Après une maladie de plus de 5 jours, les parents requièrent auprès du médecin traitant un certificat médical qu'ils remettent **obligatoirement** au maître.

DEMANDES DE CONGÉ

Pour les rendez-vous chez le médecin, le dentiste, ..., une demande doit être faite à l'enseignant au plus tôt. Dans la mesure du possible, il est judicieux de prévoir les rendez-vous en dehors des heures de classe.

- **De 1 à 3 jours**

Le maître ou la maîtresse peut accorder un congé jusqu'à 3 jours pour des circonstances exceptionnelles (événements familiaux d'une grande importance, deuils, ...). Les motifs de convenance personnelle, les loisirs, les voyages ou les départs en vacances ne constituent en aucun cas un motif justifié.

- **De plus de 3 jours**

Pour les congés de plus de 3 jours, une demande écrite doit être adressée assez tôt à l'Inspection, avec indication précise du motif.

Nous attirons votre attention sur le fait que selon le règlement d'exécution de la loi scolaire (RLS), toute absence non justifiée d'un élève est punissable et sera dénoncée à la préfecture.

HORAIRES DES CLASSES

Lundi, mardi, jeudi, vendredi **7h50 – 11h30** **13h15 – 15h05**

Mercredi **7h50 – 11h30** **Congé**

Alternance 1P et 2P **le mercredi et le jeudi matin**

Un planning précis de l'alternance est transmis aux parents.

Ecole enfantine

Horaire des petits

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	7h50 – 11h30	Congé	Congé	7h50 – 11h30	Congé
Après-midi	Congé	13h15 – 15h05	Congé	Congé	13h15 – 15h05

Horaire des grands

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	7h50 – 11h30	7h50 – 11h30	7h50 – 11h30	7h50 – 11h30	7h50 – 11h30
Après-midi	13h15 – 15h05	Congé	Congé	13h15 – 15h05	Congé

HORAIRES DES TRANSPORTS

Matin

Villarbeney 7h32

Botterens 7h35 EE transport privé
Broc 11h40

Après-midi

Villarbeney 12h52

Botterens 12h55
Broc 15h22

Les enfants doivent rester assis lors du transport !!!



HORAIRES HALLE DE GYMNASTIQUE – ANNÉE 2011-2012

<i>Heures</i>	<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>
07h50	EE K. Sudan	3P M. Berset		EE K. Sudan	6P M.-B. Brodard
09h50	EE M. Boschung J. Chassot	5P & 3P S. Somkhit V. Gawrysiak	6P D. Rime	EE C. Bovigny	5P & 4P J.-M. Théraulaz V. Gawrysiak
13h15	2P J. Pythoud G. Pasquier	1P C. Moullet J. Rime		1P C. Moullet J. Rime	4P C. Sudan

La 2^{ème} leçon d'éducation physique aura lieu à l'extérieur.

Pour les activités physiques, les élèves prendront dans un sac leur tenue de gymnastique ainsi que des espadrilles **pour l'intérieur** (Attention ! Certaines semelles laissent des traces sur le sol).

Les élèves de l'école enfantine porteront déjà leur training.

Les objets oubliés peuvent être récupérés chez M. Pinget, concierge.

Les élèves de 3P à 6P se douchent obligatoirement à la fin des leçons d'éducation physique.

MATÉRIEL

Matériel de base pour tous les degrés

- 1 paire de chaussons
(fermés aux talons pour l'école enf., 1P, 2P)
- 1 tablier à manches longues pour la peinture
(vieille chemise épaisse)
- **1 paire de ciseaux pointus**
- 1 bâton de colle
- **1 bon taille-crayon (en fer) avec boîte**
- 1 boîte de crayons de couleurs (aquarelle)
(12 couleurs suffisent)
- 1 boîte de feutres (pointe moyenne, 15 couleurs,
Fibralo de Caran D'Ache)
- 1 sac d'école (à partir de la 1P)

Fr. 20.- de participation aux frais de bricolage à apporter dans une enveloppe portant le nom de l'élève, durant les deux premières semaines d'école.
--

Matériel spécifique à chaque degré

Ecole enfantine

- 1 feutre indélébile noir (pointe arrondie 1 mm de diamètre)
- 1 feutre indélébile noir (pointe arrondie 3 mm de diamètre)
- 1 assiette en plastique dur (pour les recettes de cuisine)
- 1 tube de colle universelle liquide transparente
- 1 paquet de mouchoirs en papier
- 1 paire de baskets qui restera à l'école pour la rythmique et la gymnastique

Merci d'écrire le prénom de votre enfant sur toutes ses affaires.

MATÉRIEL (suite)

1^{ère} et 2^e primaire

- 1 feutre indélébile noir (pointe arrondie, 3 mm de diamètre)
- un dossier cartonné A4

3^e et 4^e primaire

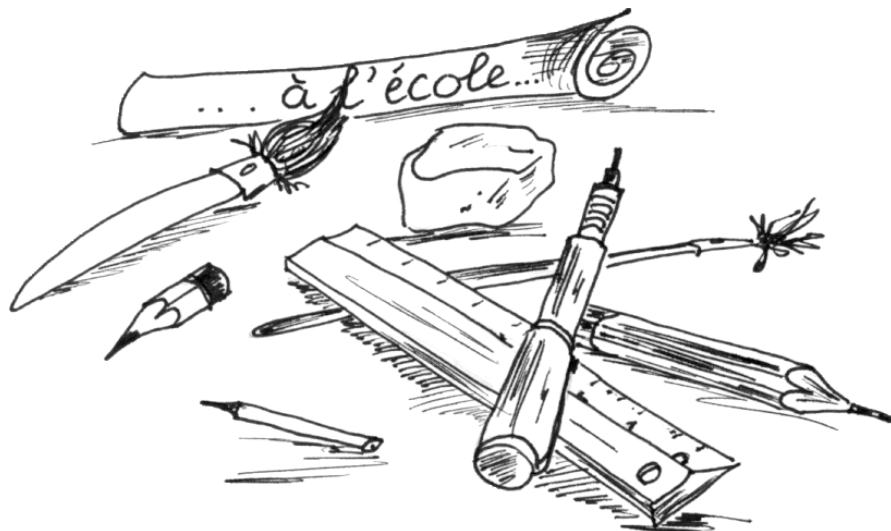
- 1 plumier
- 1 plume
- 1 scie à découper + lames
- 1 feutre indélébile noir (pointe arrondie, 3 mm de diamètre)

pour les élèves de Valérie Gawrysiak Simonet, Colette Jungo et Christel Sudan

- 1 boîte de peinture à l'eau
- 1 feutre indélébile noir (pointe arrondie, 1 mm de diamètre)

5^e et 6^e primaire

- 1 équerre
- 1 compas
- 1 rapporteur
- 1 scie à découper + lames

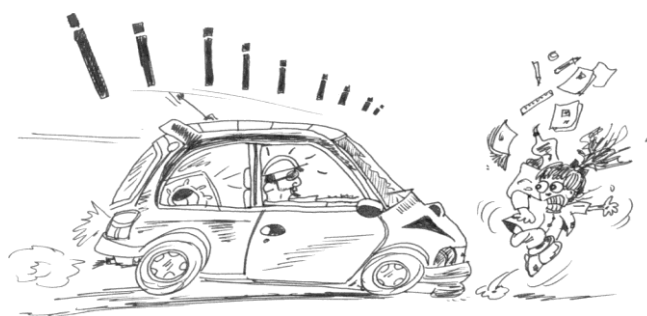


SÉCURITÉ

Voici quelques rappels importants afin de diminuer les risques d'accidents sur le chemin de l'école

- Les enfants doivent emprunter les trottoirs et **les passages à piétons surveillés par les patrouilleurs scolaires** et respecter leurs indications. Ces passages sont surveillés 15 minutes avant et après les cours.
- **Les parents venant conduire ou attendre leurs enfants ont l'interdiction de s'arrêter le long du trottoir de la rue des Ecoles et doivent utiliser impérativement la place de parc.**
- Les enfants ne sont pas autorisés à venir à l'école à vélo avant d'avoir suivi les cours de la sécurité routière en 4P.
- Le port du casque pour les cyclistes est bien évidemment vivement recommandé.
- Les routes et les arrêts de bus ne sont pas des places de jeux.
- Les parents transportant des élèves de moins de 12 ans révolus et mesurant moins de 1,50 m doivent équiper leur véhicule de réhausseurs conformément à la nouvelle loi en application depuis le 1^{er} avril 2010.

<i>Personnes de contact</i>	<i>Département</i>	<i>Téléphone</i>
Jean-Marc Théraulaz	Patrouilleurs scolaires	026 921 25 89
Gendarmerie cantonale	Education routière	026 305 20 30
Claude Cretton	Responsable police communale	026 921 31 63
Stéphane Philipona	Responsable des écoles	026 927 13 72



SANTÉ

Contrôles de la vue 3P

M. Beer

026 912 98 20

Visites médicales - vaccins 5P

M. Denis Mauron

026 921 26 36

des informations supplémentaires suivront

Cabinet dentaire Rue de la Vudalla 14 1630 Bulle

026 305 86 92

A Broc, le service dentaire n'effectue que les contrôles. Pour les traitements, l'enfant doit se rendre au cabinet dentaire scolaire, rue de la Vudalla 14 à Bulle. **Nous vous encourageons donc vivement à faire contrôler votre enfant chez un médecin-dentiste privé.**

Prophylaxie dentaire

Mme Fleury

026 413 35 64

1 visite par année EE à 6P

Prévention des abus sexuels Planning familial
EE, 4P et 6P

026 305 29 55

Services auxiliaires scolaires de la Gruyère
Psychologie, logopédie, psychomotricité

026 919 68 11

Poux

Malgré toutes les précautions et les traitements entrepris, les poux font encore souvent leur apparition. Nous vous demandons de prendre **immédiatement** les mesures nécessaires et d'informer l'enseignant de votre enfant dès leur apparition.

Verrues plantaires

Les enfants souffrant de verrues plantaires se doucheront en prenant les précautions nécessaires pour éviter toute propagation.

ACTIVITÉS DIVERSES

Semaine blanche

Les élèves de 5^e et de 6^e primaire participeront à une semaine blanche du 16 au 20 janvier 2012 à La Lenk. Une participation de Fr. 170.- sera demandée à chaque participant (transport aller et retour en bus). Des renseignements plus précis vous seront communiqués en temps voulu par les enseignants de ces classes.

Piscine

Des cours de piscine seront organisés pour les élèves de 2^{ème} enfantine, de 1^{ère} année et de 2^e année. Ces cours se dérouleront à la piscine de Charmey sous la conduite de Madame Chantal Gomez et des enseignants concernés.

Ces 6 leçons de natation auront lieu durant le 2^e semestre de l'année scolaire. Une participation financière de Fr. 20.- sera demandée à chaque participant.

INFORMATIONS

Piscine communale de Broc

Nous vous informons que pour les enfants du cercle scolaire, un abonnement peut être acheté à un prix préférentiel.

Devoirs

Nous vous informons que les enseignants ont la possibilité de donner des devoirs également le mercredi.

BIBLIOTHÈQUE – VIDÉOTHÈQUE SCOLAIRE

Règlement d'utilisation

- La bibliothèque-vidéothèque scolaire est une réalisation de la Commune avec le soutien financier et matériel de la Paroisse de Broc.
- Son but est la mise à disposition, pour les élèves des classes enfantines, primaires et exceptionnellement secondaires du cercle scolaire de Broc-Botterens, d'ouvrages favorisant la recherche documentaire et le goût de la lecture.
- La bibliothèque est ouverte les **lundis et jeudis de 15h05 à 15h30**, sauf pendant les vacances scolaires.
- Chaque enfant peut emprunter jusqu'à 2 livres **ou** cassettes vidéo à la fois.
- La taxe de prêt est de 20cts pour un livre et de 50cts pour une cassette vidéo, ceci pour une durée maximale de 2 semaines.
- La taxe peut être remplacée par un abonnement individuel de Fr. 5.- par année scolaire.

- Pour la maison, le prêt s'applique selon les tarifs ci-dessus.
- A l'intérieur de **la bibliothèque**, le prêt est gratuit, sans notation et sous la responsabilité du maître.
- A l'intérieur de la classe, le prêt est gratuit, avec notation et sous la responsabilité du maître.
- Passée l'échéance, un rappel sera adressé et une taxe de Fr. 1.- par livre ou par cassette sera perçue.
- L'utilisateur répond du dommage causé par la perte ou la détérioration des objets empruntés.
- Les différentes taxes de prêt et de rappel forment un pot commun servant au financement des frais de fonctionnement de la bibliothèque.

RÈGLEMENT SCOLAIRE

Règlement interne du cercle scolaire de

Broc-Botterens

Afin d'assurer l'ordre et le bon fonctionnement de l'école, les élèves sont soumis au règlement suivant :

- Art. 1 A chaque rentrée dans le bâtiment, les élèves se regroupent en bon ordre à la place qui leur est désignée. Dès cet instant, ils entrent en silence sous la conduite des enseignants.
- Art. 2 Aucun élève ne pénètre seul dans les corridors, avant les cours ou à la récréation, sauf en cas de mauvais temps, sur indication du concierge ou des enseignants.
- Art. 3 Durant la récréation, les élèves se rendent dans la cour qu'ils ne peuvent quitter sans autorisation (magasin y compris). Les jeux violents ainsi que les jets de cailloux et de boules de neige sont strictement interdits.
- Art. 4 Les élèves ne doivent pas venir trop tôt avant les cours (15 minutes) et rentrent rapidement à la maison à la fin de ceux-ci, tout en se conformant aux indications des patrouilleurs scolaires.
- Art. 5 Au vestiaire, chaque élève range ses vêtements et ses chaussures. Le port des chaussons est obligatoire en classe. Aucun argent ou autre valeur ne doit être laissé dans le couloir.

- Art. 6 Les élèves sont tenus d'observer les règles de l'ordre et de la propreté aux abords et à l'intérieur du bâtiment scolaire. Ils respectent la propriété privée et adoptent un comportement décent.
- Art. 7 **L'utilisation de rollers, de trottinette, de skate, de chaussures à roulettes pour se rendre à l'école est interdite.** Les élèves peuvent se rendre à l'école à vélo dès la 4P, suite à la leçon de la sécurité routière.
- Art. 8 L'utilisation de natels, jeux vidéos, baladeurs, couteaux, briquets, ... est interdite à l'école.
- Art. 9 Les élèves doivent porter une tenue correcte.
- Art. 10 Les élèves sont responsables des dégâts qu'ils causent au bâtiment, au matériel et au mobilier scolaires, intentionnellement ou par négligence. Les parents répondent financièrement des frais occasionnés.
- Art. 11 Les élèves doivent le respect aux enseignants, aux adultes fréquentant le bâtiment scolaire. Ils se montrent polis aux abords de l'école ou lors de déplacements organisés.
- Art. 12 Dans les bus, les élèves doivent rester assis et tranquilles durant tout le trajet et ne pas déranger le chauffeur.

Selon l'art. 2 de la Loi Scolaire, les parents sont les premiers responsables de leurs enfants. L'école les seconde dans l'éducation de leurs enfants.

La Commission scolaire

NOUVELLES ARRIVÉES

Les familles arrivant à Broc ou à Botterens durant l'été, auront la possibilité de prendre contact avec les enseignants concernés le jour de la rentrée. Ils seront présents dès 7h30 afin de les accueillir.